



AVIS PUBLIC

Retrait du règlement numéro 1898-001

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 9 juillet 2018, le conseil a décrété le retrait par résolution du règlement numéro **1898-001** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1898 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE SÉPARATION DE RÉSEAUX SUR UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-EUSTACHE ET UN EMPRUNT DE 1 710 800 \$, AFIN DE DÉCRÉTER PLUTÔT UN EMPRUNT DE 3 063 700 \$.** ».

L'adoption dudit règlement n'était pas nécessaire puisque le règlement 1898 a été modifié par la résolution numéro 2018-07-457, au même effet, adoptée à la séance ordinaire du conseil du 9 juillet 2018.

Copie de ladite résolution a été transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la loi. Les dépenses découlant dudit règlement sont entièrement subventionnées en vertu du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).

Fait à Saint-Eustache, ce 10^e jour de juillet 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau